ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 43232

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la difficile situation des associations culturelles bretonnes qui accueillent des objecteurs de conscience. Ces associations versent chaque mois aux objecteurs recrutes les indemnites prevues mais, pour certaines d'entre elles, ne percoivent pas de remboursement de l'Etat depuis 1994. Ce serait environ un million de francs que les associations n'auraient pas percu, mettant en peril leur tresorerie toujours fragile et limitee et leur existence meme. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles assurances il entend donner aux associations culturelles bretonnes qu'elles seront enfin remboursees des sommes avancees pour l'accueil des objecteurs de conscience.

Texte de la réponse

Les services du ministere de la culture ne meconnaissent pas les difficultes financieres qui resultent des delais de remboursement par l'administration des avances de tresorerie consenties par des associations de culture bretonne pour le paiement de la solde des objecteurs de conscience qui y effectuent leur service national. Il est vrai que les objecteurs sont de plus en plus nombreux a souhaiter une affectation dans les associations culturelles pour les aider dans l'accomplissement de leur mission, mais egalement que les credits transferes chaque annee a cet effet du ministere du travail et des affaires sociales au ministere de la culture - comme aux autres ministeres employeurs - n'ont pas suivi cette evolution. Neanmoins, si les efforts consentis depuis 1995 pour honorer les engagements pris n'ont pas modifie de maniere tres sensible les delais de remboursement, le ministere du travail et des affaires sociales a assure que des cette annee un effort budgetaire supplementaire sera fait qui permettra d'ameliorer la situation financiere de ces associations.

Données clés

Auteur : M. Le Pensec Louis
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43232
Rubrique : Service national
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5010
Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5763